

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 27/06/2013**

L'an deux mille treize,
Le vingt-sept juin deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du dix-neuf juin 2013,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme SAINT PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. LALLOUETTE Joël

Pouvoirs : Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine ; M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 28/06/2013

**OBJET : PROPRIETE COMMUNALE : rejet d'une demande de paiement
échelonné (4 annualités sans frais)**
N° 13/54

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°13/34 en date du 28/03/2013 décidant :

* **de procéder** à la division en trois parties de la parcelle AN 521 et de vendre chaque fraction de la parcelle, à respectivement :

- Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant
- M. et Mme OLIVO Wiliam domiciliés 1 bis rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx,
- M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx, déclarant leur intention d'acquérir une partie de cette parcelle à 10€ le m².

*de fixer le prix de vente des parcelles après division à 10€ le m²

*de faire appel à un géomètre pour effectuer une division parcellaire de la parcelle AN 521.

*de mandater le cabinet Descamps pour la réalisation du document d'arpentage (les frais d'établissement dudit document seront supportés par les acquéreurs).

*de régler la facture au géomètre et de solliciter le remboursement de ladite facture auprès des acquéreurs suivants (au prorata d'un tiers de la facture par chaque acquéreur) :

- Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant
- M. et Mme OLIVO William domiciliés 1 bis rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx,
- M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx, déclarant leur intention d'acquérir une partie de cette parcelle à 10€ le m².

* de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Considérant que M. et Mme OLIVO William qui, par courrier en date du 14/05/2013, ont donné leur accord quant au prix de la parcelle fixé à 10€ le m² ainsi qu'à la prise en charge du document d'arpentage souhaitent néanmoins régler en 10 annuités sans frais.

Vu la délibération n°13/34 en date du 04/06/2013 :

- rejetant la demande de M. et Mme OLIVO relative au règlement du prix de la parcelle en 10 annuités sans frais,
- autorisant M. et Mme OLIVO à régler le prix de la parcelle en **2 annuités sans frais.**

Vu la délibération n°13/49 en date du 18/06/2013 :

- qui précise que Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant ainsi que M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx ont la possibilité de régler également le prix de leur parcelle en **2 annuités sans frais.**

Considérant le courrier de M. et Mme OLIVO William en date du 27/06/2013 dans lequel, il sollicite un règlement de la parcelle en **4 annuités sans frais.**

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote 1 « pour », 2 « abstention », 10 « contre »,

DECIDE de rejeter la demande de M. et Mme OLIVO relative au règlement du prix de la parcelle en 4 annuités sans frais.

MAINTIEN la délibération n° 13/34 en date du 04/06/2013 ainsi que la délibération n° 13/46 en date du 18/06/2013 autorisant les personnes désignées ci-dessous à régler le prix de leur parcelle en **2 annuités sans frais** :

- Mme PISSOT Amelise domiciliée 3 rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx et ou tout SCI s'y substituant,
- M. et Mme OLIVO Wiliam domiciliés 1 bis rue du Capitaine Mordant à Pargny Sur Saulx, et
- M. et Mme MORAIS DE OLIVEIRA Antonio domiciliés 4 rue du Mont Cerf à Pargny Sur Saulx.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire, Denise GUERIN